COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE
LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

CILSS

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE SAHELIENNES

« *PADPAS* »

2003 - 2007

JUIN 2003

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES, DEMANDER
M. Yamar MBODJ, Conseiller en S.A./CILSS : y_mbodj@hotmail.com
M. Tidiane BOUSSO, DPCA BP 11979/Dakar : tbousso@hotmail.com

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION ---- 5

LA PECHE ARTISANALE SAHELIENNE ---- 6

1. SITUATION DE LA PECHE ARTISANALE DANS LES PAYS DU SAHEL ---- 7

1.1 CADRE GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION ---- 7
1.2 POTENTIALITES ET RESSOURCES EXPLOITEES ---- 7
1.3 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ---- 9
1.4 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES A TERME ---- 12

2. DIAGNOSTIC ---- 13

2.1 ETAT DES RESSOURCES ET DES SYSTEMES D'EXPLOITATION ---- 13
2.2 REGULATION DE LA PECHE ARTISANALE ---- 14

3. CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT EN PECHE ARTISANALE ---- 16

3.1 CONTRAINTES GENERALES ---- 16
3.2 CONTRAINTES SETORIELLES ---- 18

4. BESOINS DES ACTEURS ---- 20

4.1 BESOINS DES STRUCTURES D'ENCADREMENT ---- 20
4.2 EQUIPEMENT DES PECHEURS ---- 20
4.3 INFRASTRUCTURES ---- 20

5. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS A TERME ---- 21

6. PROPOSITIONS ---- 22

6.1 PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE SAHELIENNE ---- 22

L'AQUACULTURE SAHELIENNE ---- 32

7. SITUATION DE L'AQUACULTURE DANS LES PAYS DU SAHEL ---- 33

7.1. CONTEXTE GENERAL ---- 33
7.2. SITUATION DE L'AQUACULTURE DANS CHAQUE PAYS DU CILSS ---- 33

8. DIAGNOSTIC ---- 38

8.1 SITUATION GENERALE ---- 38
8.2. POTENTIALITES POUR UN DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE ---- 38
8 3.CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT EN AQUACULTURE ---- 41

9. PROPOSITIONS ---- 44

9.2. PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE SAHELIENNE ---- 44

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ---- 49

10. PROGRAMMATION PHYSIQUE ET FINANCIERE ---- 50

10.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE ---- 50
10.2 PROCEDURES ET MODALITES D'EXECUTION ---- 51
10.3 CALENDRIER D'EXECUTION DU PROGRAMME ---- 53
10.4 COUT ET PLAN DE FINANCEMENT ---- 54
10.5 SUIVI EVALUATION ---- 55
10.6 ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES A IMPLIQUER DANS LA MISE EN ŒUVRE ---- 61

SIGLES ET ABREVIATIONS

*

ACP	=	Afrique Caraïbe Pacifique
ADEPA	=	Association Ouest Africaine Pour le Développement de la Pêche Artisanale
ADRAO	=	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AFD	=	Agence Française pour le Développement
AMED	=	Approche pour les Moyens d'Existence Durables
BAD	=	Banque Africaine de Développement
CRS	=	Catholic Relief Service
CCCE	=	Caisse Centrale de Coopération Economique
CCPR	=	Code de Conduite Pour une Pêche Responsable
CDEAO	=	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEAO	=	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEE	=	Communauté Economique Européenne
CILSS	=	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse et la désertification dans le Sahel
CNFTEF	=	Centre National de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts
CNFTPA	=	Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture
COI	=	Commission Océanographique Internationale
COPACE	=	Comité des Pêches de l'Atlantique Centre Est
CPCA	=	Comité des Pêches Continentales pour l'Afrique
CRS	=	Catholic Relief Services
CRODT	=	Centre de Recherches Océanographiques Dakar-Thiaroye
CSRP	=	Commission Sous Régionale des Pêches
DPCA	=	Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
FAC	=	Fonds d'Aide et de Coopération
FAO	=	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	=	Fonds Européen de Développement
GIE	=	Groupement d'Intérêt Economique
IPF	=	Indicateur de Performance Fiable
ISTPH	=	Institut Supérieur des Sciences et Techniques Halieutiques
MDR	=	Ministère du Développement Rural
OMC	=	Organisation Mondiale du Commerce
OMVG	=	Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	=	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	=	Organisation Non Gouvernementale
OP	=	Organisation Professionnelle
OUA	=	Organisation de l'Unité Africaine
PAIE	=	Périmètre Aquacole d'Intérêt Economique
PAM	=	Programme Alimentaire Mondiale
PIB	=	Produit Intérieur Brut
PMEDP	=	Programme des moyens durables dans la pêche
PNAE	=	Plan National d'Action pour l'Environnement
PRSP	=	Plan d'urgence de Redressement du Secteur des Pêches
UEMOA	=	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UE	=	Union Européenne
USAID	=	United States Agency for Internatinal Developpement
ZEE	=	Zone Exclusive Economique

RESUME EXECUTIF

L'adoption du cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel traduit la volonté politique des gouvernements des pays du Sahel d'assurer la sécurité alimentaire de tous les Sahéliens en s'appuyant sur une valorisation durable des ressources de la sous-région et en exploitant les complémentarités économiques et naturelles avec les pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord.

Parmi ces ressources, celles des sous-secteurs de la pêche maritime et continentale, contribuent de manière importante aux revenus des populations rurales et péri-urbaines et à la sécurité alimentaire en général.

Cependant, malgré une telle importance, le renouvellement des ressources halieutiques est hypothéqué par les effets conjugués de la pression humaine et une péjoration climatique due à la sécheresse.

Ainsi, pour doter le CILSS et ses Etats membres d'un cadre de référence spécifique et pour créer les conditions d'une maîtrise d'un développement du sous secteur, l'étude d'identification d'un programme quinquennal de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture au Sahel a été lancée afin d'atteinte les résultats escomptés dans la perspective de l'opérationnalité du cadre stratégique de sécurité alimentaire.

INTRODUCTION

La pêche artisanale occupe l'essentiel des pêcheurs du Sahel. Elle fournit la plus grande partie des prises, et contribue fortement au revenu et à la sécurité alimentaire des populations. Mais, elle reste confrontée à de multiples contraintes, dont la raréfaction des ressources due à leur surexploitation. L'aquaculture est une des voies envisagées pour pallier la diminution de la ressource halieutique et l'augmentation prévisible de la demande de poisson.

Cette situation est grosse de dangers économiques, environnementaux, sociaux et culturels ; aussi, fait-elle déjà l'objet de programmes d'interventions nationaux que le niveau régional peut favorablement accompagner. De même, une coopération intra-sahélienne et ouest-africaine avec le reste du monde peut ouvrir de très larges perspectives pour le développement de la pêche artisanale et l'aquaculture, pour leur modernisation dans une perspective plus durable et au bénéfice des populations productrices et consommatrices.

En effet, sur 1,6 millions de tonnes de poisson produit en Afrique de l'Ouest, 47% proviennent des pays du CILSS. La pêche artisanale qui procure 70% de la production globale constitue la principale source d'emplois, de revenus et de moyens de subsistance pour environ 54 millions de personnes.

Le présent rapport d'étude concerne le Burkina Faso, le Cap vert, la Gambie, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Il comprend deux grandes parties :

1- Le contexte général d'intervention du programme, la caractérisation de la situation du sous-secteur de la pêche artisanale et de l'aquaculture,

2- Le programme quinquennal (2003-2007), son coût indicatif et le cadre de mise en œuvre.

Cette synthèse est une tentative d'intégration de toutes ces données, conduisant aux résultats suivants :

- Mettre en place des systèmes d'aménagement et de gestion intégrée de la pêche
- Prévenir les risques d'effondrement des stocks, de dégradation de l'environnement et de la biodiversité
- Renforcer les capacités techniques des professionnels
- Soutenir la modernisation de la pêche artisanale
- Accroître et diversifier la production maritime
- Accroître et diversifier la production continentale
- Renforcer la coopération régionale bilatérale
- Renforcer la coopération internationale
- Développer l'aquaculture vivrière et commerciale dans les zones à fort potentiel aquacole

Les lignes d'intervention prioritaires retenues par le cadre stratégique pour atteindre ces résultats sont les suivantes :

- ✓ L1.Mettre en œuvre un programme de renforcement de la pêche artisanale continentale et maritime
- ✓ L2 Mettre en œuvre un programme de promotion de l'aquaculture dans le Sahel

LA PECHE ARTISANALE SAHELIENNE

1. SITUATION DE LA PECHE ARTISANALE DANS LES PAYS DU SAHEL

1.1 CADRE GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION

Le domaine maritime intéressant les pays côtiers du CILSS constitue (exception faite de la Guinée), la même entité bio-écologique exploitées par les pays membres de la commission sous-régionale des Pêches (CSRP). Cette entité géographique s'étend sur 1 273 700 km² avec une population d'environ 22 millions d'habitants, essentiellement concentrées sur les zones côtières.

L'ensemble des ZEE couvre environ 1 375 000 km² dont le Cap Vert représente 700 000 km² de la frontière nord Mauritanienne à la frontière du Sierra Leone. Lorsqu'on prend en compte les îles du Cap Vert, qui représentent à elles seules près de 1 000 km de côtes, on arrive à une longueur d'environ 3 000 km. Les zones côtières de cette sous-région ont des caractéristiques très différentes : désertiques au nord, sahélienne au milieu et caractérisée par la présence de mangrove au sud. Les îles du Cap Vert sont d'origine volcanique où la végétation est presque inexistante.

La superficie du plateau continentale intéressant ces pays est environ de 110 000 km² (Cap Vert 3 000 km² ; Gambie : 4 000 km² ; Guinée Bissau, 45 000 km² ; Mauritanie, 34 000 km² et Sénégal, 24 000 km²).

Les eaux marines sous juridiction des pays peuvent être divisées en trois zones : la zone nord comprenant la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie qui est caractérisée par un important upwelling (remontée d'eaux froides riches en nutriments), une zone comprenant la Guinée Bissau (et la Guinée) dont la richesse des eaux tient en particulier aux apports des nombreux cours d'eau (pêche en estuaire dans le Bas-Delta du Fleuve Sénégal, au Sine-Saloum, en Gambie et en Casamance), et la zone du Cap Vert avec un plateau continental réduit et très peu exploité parce que disposant de peu de ressources halieutiques.

Pour le Mali, le Bourkina Faso et le Niger, le Bassin du Niger constitue de loin la première source d'approvisionnement en poisson d'eau douce. L'exploitation intérieure du Haut-Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal, intéresse, le Mali, le Sénégal et la Mauritanie. La Volta Blanche approvisionne en poisson du Burkina et du Tchad.

Sur le plan bio-écologique, sont apparues des modifications qualitatives et quantitatives de l'abondance des ressources halieutiques marines et continentales, consécutives à une exploitation abusive des ressources et à des mutations environnementales importantes. Des menaces et des agressions multiformes, d'origine anthropique se développent dans les zones côtières et fluviales avec un impact négatif sur les ressources halieutiques.

1.2 POTENTIALITES ET RESSOURCES EXPLOITEES

1.2.1 LA PECHE ARTISANALE MARITIME

Alors que la production globale de la pêche dans les pays du CILSS est de l'ordre de 752 000 tonnes par an (pêche artisanale et industrielle), la pêche artisanale produit environ 78 % soit 586 560 tonnes (dont 250 à 300 000 tonnes proviennent de la pêche continentale - eaux douces et saumâtres).

La situation de la pêche se présente différemment selon les types de ressources et selon les pays :

- **Les ressources pélagiques** côtières (ou petits pélagiques) sont les plus abondantes dans la sous-région et constituent en tonnage débarqué, les ressources les plus importantes dans les pays membres du CILSS. Pour l'année 1992 (tableau n°1), les prises de pélagiques côtiers représentent 55 % des prises réalisées dans la ZEE des Etats membres du CILSS. Les pélagiques côtiers sont par nature fortement migrateurs et instables. L'abondance des ressources est aussi largement tributaire des conditions environnementales avec des variations saisonnières et inter-annuelles très importantes. Vu l'importance des

prises des pélagiques côtières au Sénégal et en Mauritanie (respectivement 71% et 80% des prises), les stocks sont relativement bien connus dans cette partie de la région.

- **Les ressources démersales** côtières sont généralement des espèces à forte valeur marchande (crevettes, céphalopodes, poissons) et suscitent un intérêt dans l'ensemble de la sous région.

- Les ressources du plateau continental sont dans leur majorité des stocks partagés :

  1. Le Sénégal, la Mauritanie et la Gambie partagent le stock de sparidés et de Céphalopodes ;
  2. La Mauritanie et le Sénégal partagent les stocks de Serranidés et de Sparidés ;
  3. Le Sénégal et la Gambie partagent le stock de Rouget ;
  4. Le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau partagent le stock de Sciénidés et de Sole langue ;
  5. Les quatre pays partagent le stock de crevette blanche.

- Des pays comme le Sénégal et Mauritanie en particulier, montrent depuis plusieurs années des signes de surexploitation de ces types de ressources face à une pression de pêche artisanale et industrielle maintenue à un niveau élevé. Nonobstant cette situation, la capacité de pêche continue d'augmenter en même temps que les capacités de transformation et de conservation des produits, aggravant de facto le problème structurel du sous approvisionnement des marchés intérieurs et des entreprises. L'appel à l'investissement pour moderniser les unités de pêche et les infrastructures à terre, dans le but de tirer davantage profit des ressources halieutiques, risque d'induire des effets multiplicateurs pervers dans un contexte de stocks menacés.

Tableau n°1: Captures estimées en milliers de tonnes : 1992 - 98
(Source FAO)

Pays	Burkina Faso	Cap Vert		Gambie		Guinée Bissau		Mali	Mauritanie		Niger	Sénégal		Tchad	CILSS	
	PC	PM	PC	PM	PC	PM	PC	PC	PM	PC	PC	PM	PC	PC	PM	PC
1992		8 890	0	38 870	2700	75 500	200	-	493 480	6 000	-	446 680	17 000	-	1 113 420	33 900
%		0.80	0	3.50	7.96	6.78	0.59	-	44.31	17.70	-	40.11	50.15	-	100	100
1996	8 000	-	0	-	2 500	-	250	111 910	-	7 000	4 156	-	47 000	100 000	-	281 310
%	2.85	-	0	-	0.88	-	0.08	39.77	-	2.49	1.48	-	16.70	35.54	-	100
1997	8 000	-	0	-	2 500	-	250	99 550	-	6 000	6 328	-	80 000	85 000	-	287 628
%	2.78	-	0	-	0.87	-	0.08	34.69	-	2.98	2.20	-	27.80	29.54	-	100
1998	8 333	-	0	-	2 500	-	200	98 000	-	6 000	7 001	-	42 894	84 000	-	248 928
%	3.35	-	0	-	1.00	-	0.08	39.36	-	2.41	2.81	-	17.23	33.74	-	100

PM : Pêche maritime (artisanale et industrielle) ; PC : Pêche continentale

1.2.2 LA PECHE CONTINENTALE

Les programmes de première génération estimaient le potentiel halieutique des milieux continentaux du Sahel à près de 300 000 tonnes. La construction des barrages et les aménagements hydro-agricoles vont provoquer dans l'ensemble des modifications profondes sur le régime des eaux par voie de conséquence sur les stocks et les zones de pêche. Il est vraisemblable que c'est aux horizons 2010 – 2020 que les résultats des aménagements seront réellement connus et qu'il sera alors possible d'asseoir un plan d'aménagement des pêcheries en fonction des données actualisées.

La pêche continentale connaît une régression des captures (tableau n° 1) en raison essentiellement des déficits pluviométriques successifs (sécheresse) de ces dernières décennies et de la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau du Sahel (barrages de Diama et Manantali). Conséquemment, le développement de l'agriculture industrielle (tomate, sucre) et la riziculture ont contraint bon nombre de pêcheurs dans certains pays comme le Sénégal et le Mali, à une reconversion temporaire (pisciculteurs) ou permanente comme ouvriers agricoles..

La redynamisation de ce secteur de la pêche continentale, longtemps délaissé dans les politiques gouvernementales des pays côtiers, dépendra en grande partie de l'évolution des changements climatiques, des options de l'OMVS en matière de gestion des eaux mais également du désenclavement des zones à fortes potentialités.

La pêche continentale est réalisée à l'aide de pirogues monoxyles. Les pirogues de mer sont propulsées par des moteurs hors-bord. Le nombre de pêcheur par embarcation varie selon les types de pêche et selon les pays (cf. tableau n°2).

A l'échelle sahélienne, les rendements moyens annuels seraient de 1,2 tonnes par pêcheur (toutes catégories confondues) avec un minimum de 1 tonne au Burkina Faso et un maximum de 2,5 tonnes en Gambie ; 2,5 tonnes par pêcheur professionnel ; 9 tonnes par pirogue avec un minimum de 4 tonnes au Burkina et un maximum de 11 tonnes au Mali.
Tableau n°2.- Flottille de pêche des pays du CILSS

Pays	Burkina Faso	Cap Vert	Gambie	Guinée Bissau	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Tchad	CILSS
Année	1982	1992	1992	1993	1982	1995	1982	1993		-
Nombre de pêcheurs	6 000	4 590	1 568	8 219	40 000	11 581	4000	55 000	-	-
Nombre d'embarcations	1 500	1 401	1 501	2 000	9 000	1 565	1 500	6 055	-	-
Nombre d'engins	-	-	15 701	6 000	-	1 565	-	9 593	-	-
% de motorisation	-	42	30	20	-	96	-	90	-	-

1.3 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1.3.1 LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

Les pêcheries mondiales_sont aujourd'hui en nette dégradation depuis le début des années 70, en raison notamment de la situation de surexploitation des principaux stocks d'intérêt économique. C'est dans ce contexte que s'est développée l'aquaculture, activité très vite apparue comme une alternative à la pêche qui est restée depuis des millénaires une simple cueillette des ressources vivantes, d'abord continentales puis marines.

Parallèlement, de profondes mutations perturbent l'économie mondiale avec la libéralisation des échanges, mais également les modes de consommation avec les nouvelles technologies de la communication et de l'information.

Dans ce contexte général, c'est surtout l'évolution des échanges des biens et services, des flux financiers et des flux d'investissement privé qui deviennent de plus en plus déterminants dans les stratégies de développement économique et social.

Les marchés extérieurs des produits halieutiques deviennent de plus en plus difficiles d'accès : normes d'hygiène et de qualité, technologies de plus en plus onéreuses, renchérissement des coûts du transport des produits, forte concurrence des pays d'Asie et d'Amérique du Sud. A ces contraintes s'ajoutent les conséquences potentielles sur nos exportations de la libéralisation du commerce international conduite par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

En Afrique, la production halieutique connaît depuis la fin des années 80 une légère régression due à la pleine exploitation des stocks. Parallèlement, près de 50% des ressources marines restent encore exploitées par des flottes étrangères.

Le continent africain enregistre enfin, depuis 20 ans, une chute non négligeable des parts de marché dans le commerce mondial des produits de la mer.

Les pays du Sahel n'ont pas échappé à ces processus de transformation des économies et des sociétés, notamment dans les secteurs vitaux de la pêche maritime et continentale ainsi que de l'aquaculture.

L'adaptation à un tel contexte nécessite, de la part des pays du Sahel, notamment des acteurs privés, des investissements importants mais aussi un savoir-faire technologique avancé et enfin des capacités d'anticipation affirmées.

Pour les Etats côtiers, il s'impose de plus en plus d'adapter les investissements publics et privés aux potentialités des ressources biologiques au risque d'une dissipation de la rente halieutique.

Le secteur de la pêche maritime y fait face aux stigmates de plus d'une décennie d'ajustement structurel et à la raréfaction des appuis directs en financement public. La dévaluation du franc CFA en 1994, a en effet renchéri le coût des intrants et, dans une moindre mesure, les prix à l'exportation des produits halieutiques.

Pour tous les pays de la sous région, la pêche maritime, malgré cet environnement très concurrentiel, affiche des résultats macro-économiques globalement satisfaisants tant sur le plan économique (exportations), alimentaire (besoins nutritionnels des populations) que social (emplois).

Le solde de la balance commerciale en poisson est équilibré dans tous les pays côtiers du CILSS. La situation est différente selon les pays . Les exportations des produits de la mer excédent aujourd'hui en valeur les exportations des produits traditionnels comme le fer pour la Mauritanie et l'arachide pour le Sénégal.

- En Mauritanie avec des captures annuelles de l'ordre de 430.000 tonnes, le secteur de la Pêche contribue pour plus de 50% des recettes d'exportation, 33% des recettes budgétaires, 13% du PIB et plus de 36.000 emplois directs dont plus de 12.000 pêcheurs artisans.

- Au Sénégal, le secteur de la pêche est devenu plus important que les secteurs de l'arachide, du tourisme ou de l'extraction de phosphate. L'économie halieutique maritime y contribue pour 12% au PIB du secteur primaire et 2,5% au PIB total. En effet, les captures réalisées dans les eaux marines sous juridiction sénégalaise sont passées de 50 000 t en 1965 à 453 000 t en 1997. Une tendance à la baisse est observée entre 97 et 99 ; l'année 99 est marquée par des captures de l'ordre de 395 000 t environ, dont 80% provenant de la pêche artisanale. La valeur des exportations des produits halieutiques dépasse les 30% des exportations annuelles et il y a environ 600.000 emplois directes et induits créés par la pêche et ses activités annexes.

Ces deux pays disposent d'un fort potentiel halieutique composé de ressources démersales et pélagiques exploitées par la flotte industrielle et artisanale.

Les pêcheries continentales représentent au niveau mondial 7.6 millions de tonnes, soit 8 % des captures totales en 1996. Les principaux producteurs de la pêche continentale se trouvent en Asie, les deux premiers étant dans l'ordre, la Chine et l'Inde. Les captures mondiales de la pêche continentale sont en

croissance. En Afrique, la perche du Nil constitue l'essentiel des débarquements de poisson d'eau douce. Le Tilapia du Nil et d'autres espèces de Cichlidés constituent une part importante dans les prises.

Dans le Sahel, la pêche continentale demeure une activité artisanale bien enracinée dans l'économie de subsistance. Elle se pratique surtout dans les pays sans littoral tel que le Bourkina Faso, le Mali et le Niger (Bassin du Niger); le Bassin du Fleuve Sénégal fournit du poisson au Mali. La Volta Noire et la Volta Blanche ravitaillent le Tchad et le Burkina.

La pêche continentale occupe près de 700 000 personnes et contribue beaucoup au ralentissement de l'exode rural.

Les tonnages débarqués par la pêche continentale sont certes bien inférieurs à ceux de la pêche maritime mais contribuent pour une bonne part à l'autosuffisance alimentaire en poisson des populations, notamment rurales ; en effet, la part de la pêche continentale dans la consommation moyenne percapita (9,2 kg) en poisson dans les pays du Sahel, représente environ 10%.

Tableau n°3: Nombre de pêcheurs artisans et nombre d'emplois dans le sous secteur

Pays	Burkina Faso	Cap Vert	Gambie	Guinée Bissau	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Tchad	CILSS
Nombre de pêcheurs	6 000	4 600	2 000	8 200	40 000	7 300	4000	50 000	?	-
Emplois	-	7 700	8 000	32 800	-	29 200	-	200 000	-	-
Population active dans le pays	-	135 000	499 000	473 000	-	729 000	-	3 415 000	-	-
% emplois mar./pop act.	-	5.7 %	1.6 %	6.9 %	-	4.0 %	-	5.9 %	-	-

1.3.2 COMMERCIALISATION DES PRODUITS

1.3.2.1 Commerce intérieure du produit frais

La distribution du poisson frais est le fait d'un grand nombre d'agents économiques dont les fonctions au sein de la filière d'écoulement sont relativement spécialisées. On peut distinguer les mareyeurs, les commissionnaires de marché, les détaillants et autres intermédiaires.

Les mareyeurs constituent la catégorie professionnelle dont les fonctions sont les plus variées : achat de poisson ou crevettes sur débarcadères, conditionnement et transport vers les marchés, distribution et vente en gros. Ils remplissent également une fonction importante de financement de la pêche piroguière.

Les commissionnaires de marché servent d'intermédiaires entre les mareyeurs et les détaillants sur les grands marchés de réceptionner les expéditions et de les écouler auprès de micro-mareyeurs et des détaillants qui constituent la catégorie d'intermédiaires de loin la plus nombreuse.

1.3.2.2 Les exportations

Dans le sous secteur de la pêche artisanale les exportations sont constituées par les poissons (sole, les Seiches, poulpes, Mérous, crevettes etc.)

Ces exportations se font par le canal des sociétés de pêche basées surtout dans les pays côtiers comme le Sénégal, la Mauritanie. La principale destination de ces produits reste l'Europe.

1.3.2.3 La transformation artisanale

La transformation artisanale stabilise le marché du poisson frais surtout des petits pélagiques car elle constitue un débouché important et sécurisant pour les pêcheurs en période de surproduction. Elle remplit aussi une fonction sociale très importante dans les pays du Sahel. Forte utilisatrice de main